

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°2 du PLU d'Aviernoz, Commune de Fillière

Par arrêté n°A-2019-27 du 11 décembre 2019, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Aviernoz, Commune de Fillière.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anecy en vue de son approbation.

Le projet de modification a pour objet d'intégrer une proportion mieux ajustée de logements aidés pour répondre à l'article 55 de la loi SRU.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Paul BRON en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 3 janvier 2020 à 9h00 au lundi 3 février 2020 à 12h00 pour 31 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie déléguée d'Aviernoz** – 18 route des Glières, Aviernoz, 74570 FILLIERE
Le lundi de 9h00 à 11h30, le vendredi de 15h00 à 19h00.

- **Mairie de Fillière** – 300 route des Fleuries, Thorens-Glières, 74570 FILLIERE
Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
Le mardi de 15h00 à 19h00,
Le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
Le jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00,
Le samedi de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anecy www.grandanecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1748

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLU d'Aviernoz pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anecy – Pour la modification n°2 du PLU d'Aviernoz, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anecy (www.grandanecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/1748

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anecy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie déléguée d'Aviernoz :

- Vendredi 10 janvier 2020 de 15h00 à 18h00,
- Vendredi 24 janvier 2020 de 16h00 à 19h00,
- Lundi 3 février 2020 de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anecy (direction de l'Aménagement du Grand Anecy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), à la mairie déléguée d'Aviernoz (18 route des Glières, Aviernoz, 74570 FILLIERE) et à la mairie de Fillière (300 route des Fleuries, Thorens-Glières, 74570 FILLIERE) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anecy (www.grandanecy.fr).

Monsieur le Président du Grand Anecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anecy (www.grandanecy.fr),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.